

SOMMAIRE

Page 1: Il est encore possible de dialoguer en douane... !

Page 2:
Le pourquoi du comment

Page 2:
Historique

Page 3 et suivantes:
Ça avance mais il reste à faire!

Page 5 : *sexisme douanier!*

Pages 5 et 6: *une règle du silence!*

Page 7: *Congés de maladie.*

Page 7: *Bulletin d'adhésion.*

\$

« La pression, il vaut mieux la boire que la subir ! »

Pierre Desproges

\$



Spécial informatique

ÉDITO: *Il est encore possible de dialoguer en douane... !*

Un titre provocateur pour une exception qui confirme malheureusement la règle ! Car les négociations qui se tiennent à Bercy sont marquées par le sceau de difficultés dues à des turpitudes bien connues dans notre pays, où patrons et responsables politiques et administratifs ne se bougent qu'au rapport de force.

C'est pourquoi l'intersyndicale nationale a décidé d'une nouvelle journée d'action et de manifestation le 27 novembre prochain.

Pendant ce temps, l'UNSA Douanes a pu enfin ouvrir une brèche dans le désert du dialogue social sur le dossier informatique. Mais nous revenons de loin !

Un peu d'histoire : A son arrivée la Directrice Générale reçoit les organisations syndicales et nous accorde royalement deux heures « d'échanges » avant de s'éclipser. Inutile de vous dire que les nombreux problèmes que nous avons à soulever restaient en suspens...

Malgré moult relances, Hélène CROQUEVIEILLE refusait de finir l'audience. Cependant, une action forte de nos camarades aériens allait ouvrir la voie à la raison et nous permettre d'enfin présenter à la DG ce que nous avons à lui dire en juillet 2013.

Ce fut notamment l'occasion d'exposer les multiples tracas provoqués aux utilisateurs de l'informatique douanière par les différentes applications et outils.

Et heureuse surprise ces interventions débouchèrent sur un contact avec la sous-direction C qui nous a permis de développer et d'avancer sur le sujet. Notre démarche pourrait d'ailleurs avoir son importance devant l'utilisation accrue des programmes informatiques voulue par la DG dès 2016.

Ce Douane & Profession est consacré à la restitution des démarches de l'UNSA Douanes et du dialogue qu'elle a eu avec les responsables cette sous direction.



Le pourquoi du comment :

L'UNSA douanes jeune organisation de 12 ans a l'avantage énorme de l'autonomie de pensée et d'action.

Syndicat de dialogue constructif il se veut pragmatique, au contraire d'autres organisations guidées dans des certitudes souvent venues de structures très éloignées des préoccupations journalières des agents.

Ainsi plutôt que de lancer des pseudos enquêtes technocratiques sur le fond et sur la forme auprès des personnels, nous préférons agir en direct avec nos propres moyens, générés par les cotisations des adhérents (que nous voulons faibles autant que faire se peut : comparez !).

C'est ainsi que nos militants sont à l'écoute des problèmes qui leur sont exposés et réagissent en direct au plus vite pour essayer de solutionner les difficultés.

De la même manière, quand globalement des complications se voient jour, les structures de l'UNSA Douanes agissent pour améliorer la vie au travail.

C'est dans ce cadre que nos militants ont initié un lourd travail sur l'utilisation de la téléphonie et de l'informatique douanière. Nous vous livrons un bref historique du chantier mis en œuvre.

Historique:



Avril 2013 : audience avec la nouvelle directrice générale, l'UNSA DOUANES ne peut exposer ses revendications y compris en matière d'utilisation informatique.

Juillet 2013 : seconde audience après 3 mois d'atermoiements, l'UNSA DOUANES expose ses revendications y compris en matière d'utilisation informatique orientée surtout sur l'utilisation des outils.

Elle avertit la DG qu'elle va entreprendre un sondage auprès des personnels et lui restituer ensuite.

Octobre 2013 : l'UNSA Douanes adresse un courriel à ses abonnés pour les solliciter sur un sondage d'utilisation de l'informatique et de la téléphonie en douane.

30 octobre 2013 : première audience de l'UNSA Douanes avec la sous-direction C.

Automne 2013 : l'UNSA Douanes met sur son site internet ce très vaste sondage couvrant toute la problématique d'utilisation des outils.

Automne 2013 : le sondage est un réel succès auprès des personnels qui y répondent en masse malgré le temps important à y consacrer.

Fin 2013 : c'est la période fastidieuse de la synthèse des réponses.

Janvier 2014 : nous adressons à la Direction Générale (division C) le résultat sans complaisance du dépouillement des avis des agents.

Octobre 2014 : nouvelle rencontre avec la Division C pour faire le point des avancées et chantiers en cours suite aux résultats du sondage de l'UNSA Douanes. Parution de ce DP qui vous rend compte de toutes les informations obtenues.

Ça avance bien!



ÇA AVANCE: MAIS IL RESTE A FAIRE!

Rencontre du 9 octobre 2014 avec la sous-direction C

Participants:

Division C: M. Mattéi Chef de la sous direction C et M. Deladrière chef du bureau C3.

UNSA DOUANES: Vincent thomazo secrétaire général, Cécile Dewasmes, Francis Anaya.

Après les remerciements d'usage sur le travail fourni par L'UNSA Douanes et sa contribution en matière de problèmes posés et de sondage restitué, les participants sont rentrés dans le vif du sujet en abordant un problème de login, (voir en fin de compte-rendu) puis surtout les réponses apportées aux soucis soulevés par les utilisateurs dans le sondage de l'UNSA DOUANES.

1/ Problèmes posés par les postes de travail:

-Le nombre: la DG estime avoir une politique vertueuse en renouvelant les PC tous les 5 ans à raison donc de 20% par an, même s'il existe des exceptions!

Le ratio en 2014 est à 0.9 poste / ETPT (pour 1) en CO et 0.7 avec la surveillance. En 2015 le ratio en surveillance devrait passer à deux postes pour trois agents.

Les statistiques en surveillance, là où le bât blesse le plus sont les suivantes en mai 2014: ETPT 4034, PC fixes 2299, PC portables 695, Visabio 248 Total 3242 soit hors Visabio 0.74 %.

Les écrans de 22 pouces devant être renouvelés en même temps que les PC.

Le problème réel se trouve dans la décentralisation de la gestion du parc puisque les DI ont le budget pour mais aussi le pouvoir de l'attribution ou non aux unités; nous vous laissons deviner la suite...

-Les lenteurs constatées sur les PC: essentiellement entre 12 et 13h les lundis et jeudis. Suite aux remarques de l'UNSA Douanes en octobre 2013, la sous-direction a examiné le problème. Réponse: ces lenteurs étaient dues à la mise à jour des antivirus; l'horaire sera repoussé à 13 h pour moins de gêne.

-Les impressions: le ministère a demandé pour 2015 une réduction de 20% du coût. comme la douane bonne élève a déjà réduit les coûts, la sous direction est dans l'expectative sur la capacité à encore les réduire. On s'orienterait vers une mutualisation plus importante des copieurs et donc une réduction du nombre avec en contrepartie un choix de plus grande solidité et fiabilité de matériel!

2/ Aladin:

-moteur de recherche: le nouveau fonctionne depuis 6 mois, il intègre avec mot clé tout ce qui a été mis en ligne sur le portail (sauf DANA).

3/ Le site www.douane.gouv.fr a été refondu. L'écran d'accueil s'adapte automatiquement à tous les types d'appareils de communication (ordinateurs, tablettes, smartphones).

4/ Pour 2015: refonte du site Prodouane.

5/ Pour 2016: refonte d'Aladin.

6/ L'anti bug? Le 22 novembre prochain toute l'informatique douanière sera arrêtée pour passer sur le SIRH ministériel et séparer Prodouane de Rosa. Le redémarrage des services et les tests se feront le dimanche 23 novembre. La division C qui joue la transparence, (ça nous change de certains autres...), ne cache pas que ce sera sans doute coton! De la communication est prévue!!!

7/ Application courrier: elle devrait être remplacée par DOCIEL (Bercy); une version spéciale douane doit être livrée en fin d'année.



8/ Garance: une expérimentation de nouveaux modules sera entamée le 17 novembre et sera couplée avec de nouveaux documents bureautiques (PV) qui remplaceront les fichiers PDF. Des actions de formation vont être nécessaires. La généralisation est pour le 1er janvier 2015.

9/ Pablo: l'alimentation de Pablo est obligatoire pour les commerçants.

10/ RITA: on procède actuellement à l'amélioration du moteur de recherche.

11/ DELTA Archivage: va être remplacé par CANOPEE plus performant.

12/ RDT: pour l'application remboursement c'est B1 qui pilote, C ne fait qu'appliquer ce qui lui est demandé...

13/ Mercure: la division C a réalisé un sondage basé sur celui réalisé par l'UNSA DOUANES, il reflète que les agents se sont approprié l'outil; il reste cependant deux soucis: l'archivage et le ménage à faire vu la limitation à 1 Go des boîtes... Des évolutions vont être proposées.

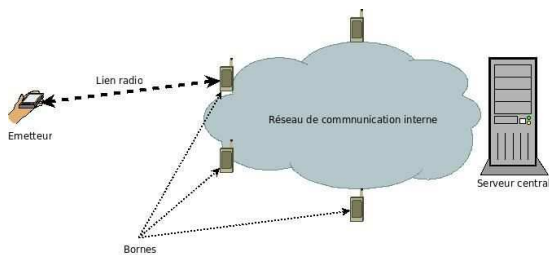
14/ Les incompatibilités entre logiciels: elles devraient se raréfier fortement.

15/ Le téléphone (TOIP) : a priori tout est nettement amélioré et le récent problème réglé devrait être le dernier...On en accepte l'augure.

16/ Les projets:

-Les cartes Cado sont en fin de vie, (NDLR: elles durent à peine plus que les papillons!!!) et le système complet va être remplacé par des cartes RGS 2 étoiles compatibles avec les exigences du ministère de la justice....

-Pour la surveillance: la douane devrait faire partie du réseau radio du ministère de l'intérieur (IMPT) une expérimentation est en cours dans la DI de Bordeaux, (Bayonne où semble -t- il les agents seraient satisfaits); or ce n'est pas simple (réseau saturé par exemple en IDF). Nos interlocuteurs nous ont annoncé cependant qu'on était partie prenante au moins sur le papier! L'avenir nous le dira ???



17/ Le CID: l'année 2015 va être mouvementée du fait de la réfection de fond en comble des locaux (toiture, salles de production, électricité, étanchéité, équipement, serveurs, etc.).

18/ Mathieu transition: c'est pour un peu plus tard car l'équipe travaille sur SIRH...

19/ SIRHIUS: la douane est la première direction du ministère à passer sur SIRHIUS; l'autre projet DIADENE (dossier dématérialisé de l'agent réalisé par Bercy) a plus d'un an de retard. L'UNSA Douanes a fait part de ses craintes sur la dématérialisation des dossiers individuels et leur destruction ultérieure! Le sous-directeur a confirmé le maintien du dossier papier et n'a pas d'inquiétude sur le sujet!!!

20/ L'APPLI mutations: les agents ont du découvrir et utiliser cette appli sans formation; pour l'UNSA DOUANES, c'est bien dans l'air du temps et en plus c'est très risqué puisque rien n'est prévu en procédure de secours pour la première année (dossier papier).

21/ Les TSI: information importante pour les agents concernés et pour tous les autres qui ont souvent recours aux éminents services rendus par leurs TSI, la Division C nous a annoncé être montée au créneau pour garantir le maintien des effectifs jusqu'en 2018 malgré les réductions générales d'emplois et avoir obtenu satisfaction. Les TSI ne sont pas concernés par la mutualisation des fonctions supports. C'est confirmé par la DG.

En conclusion, nous pouvons dire qu'un certain nombre de problèmes soulevés par les utilisateurs qui étaient la préoccupation principale de l'UNSA Douanes quand elle a décidé d'intervenir au plus haut niveau de la douane sur le sujet informatique, ont bien été pris en compte et solutionnés par la division C qui a été à notre écoute et a même utilisé nos apports.

Cependant le GRAAL n'est pas pour demain du fait de différents facteurs: limites budgétaires, difficultés d'intégration dans un schéma ministériel contraint et parfois ubuesque etc. Nous avons convenu de nous revoir en tant que de besoin à l'avenir.





Le sexisme est bien douanier!

Alertés par différentes collègues qui suite à un divorce se sont aperçues que la douane conservait leur login sous appellation de leur ancien nom marital, (ce qui parfois rappelle de tels mauvais souvenirs que ...!), et par leurs interventions vaines pour supprimer cet état de fait, la délégation UNSA a interviewé les responsables de la sous direction C sur le sujet et demandé qu'au pire le nom de jeune fille soit utilisé.

La réponse: le changement est techniquement impossible à résoudre actuellement, nous allons voir si on peut basculer sur le nom de jeune fille. Affaire à suivre, que nous suivrons!

OP/CO: Une règle du silence qui risque de faire du bruit

15 oct. 2014, Par Xavier Sidaner d'acteurs publics, extraits:

La règle selon laquelle le “silence des administrations vaut accord” entrera en vigueur le 12 novembre prochain. Une petite révolution qui n’est pas sans poser des risques juridiques.

Obtenir un droit de passage des troupeaux sur des terrains abandonnés ou sans entretien, une autorisation pour ouvrir des buvettes temporaires lors de foires et ventes publiques... Deux exemples parmi beaucoup d'autres de démarches pour lesquelles les usagers bénéficieront désormais du feu vert de l'administration si celle-ci ne donne pas signe de vie dans les deux mois suivant la demande.

Ils peuvent paraître anecdotiques. Pour l'administration, c'est pourtant un énorme changement. Jusqu'à présent, le silence de l'administration devait être compris comme un refus tacite, même s'il existait quelques exceptions. Bien trop peu aux yeux du gouvernement, décidé à passer à la vitesse supérieure pour changer les rapports entre l'administration et ses usagers.

“Le plus souvent, cette absence de réponse et le rejet qu'elle signifie induisent un rapport entre le citoyen et l'administration que je juge tout à fait obsolète et irrespectueux dans une République”, expliquait récemment le secrétaire d'État à la Réforme de l'État et à la Simplification, Thierry Mandon.

Inscrit dans les conclusions d'un comité interministériel pour la modernisation de l'action publique (Cimap) avant de l'être dans une loi de novembre 2013, ce principe, qui entrera en application le 12 novembre – comme la traduction juridique du vieil adage selon lequel “qui ne dit mot consent” – a nécessité un audit de la part de l'ensemble des ministères pour inventorier les procédures susceptibles de basculer ou non sous le nouveau système.

Minutieux travail de tri

Car le silence a beau être le principe, **des garde-fous ont été fixés, excluant tout accord tacite dès lors qu'il y aurait atteinte aux engagements internationaux de la France, à l'ordre public, à la protection des libertés ou à la sauvegarde des principes constitutionnels.**

Les demandes formulées par les agents à leur administration sont également exclues du dispositif “silence vaut accord”. Enfin, des régimes de rejet implicite peuvent aussi être maintenus pour des raisons de *“bonne administration”*.

Ces différents critères ont été pris en compte par les ministères pour distinguer les démarches et procédures susceptibles ou non de bénéficier du “silence » des autres. En quelques mois, 3 000 démarches administratives, régimes dérogatoires et autres “niches” n tous genres ont été passés en revue, selon le chiffre révélé par Thierry Mandon en juillet. Parmi ceux-ci, 1 200 ont été identifiés comme pouvant bénéficier du “silence”. Un véritable casse-tête.

Ce travail de tri n’a donc pas été simple. *“Il a fallu regarder les procédures une par une et s’assurer qu’une exception n’était pas déjà prévue”*, pointe David Sarthou, chargé de mission à la direction des affaires juridiques du ministère de la Défense, qui a identifié 200 démarches. *“Une analyse minutieuse qui prend du temps”*, même si le ministère – régalien – de la Défense n’a pas autant de fonctions de guichets que d’autres, comme l’Écologie ou les Finances.

D’où la difficulté – la réticence ? – des ministères à communiquer sur le nombre de procédures et les exceptions relevées. Matignon est aussi très attentif à ce que le principe ne soit pas vidé de sa substance, dans la mesure où les administrations seraient tentées d’exclure un trop grand nombre de règles pour motif d’opportunités. Un problème qui en appelle un autre.

En effet, rien ne garantit non plus que certaines procédures ne soient pas passées au travers des mailles et qu’elles figurent sous le nouveau régime alors qu’elles devraient être dans le tableau des exceptions. En clair, les administrations vont essuyer les plâtres d’un dispositif qu’elles rechignent peut-être à voir mis en œuvre. *“La méthode empirique”* utilisée par le gouvernement, *“fait courir un risque juridique”*, explique l’avocat Yann Borel. *“Le risque n’est pas nul”*, mais il est *“marginal”*, tempère David Sarthou. *“Si une procédure a été oubliée et pour éviter que ne naisse une décision implicite d’acceptation, il faudra que l’administration réponde dans le délai de deux mois, pour le cas où elle serait défavorable à la demande de l’usager”*, expose-t-il.

Accompagnement

C’est dire la pression nouvelle qui pèse sur les épaules des agents, en première ligne pour “affronter” les conséquences de cette nouvelle règle. Le Conseil d’État l’a d’ailleurs souligné : *“Alors que le rejet implicite répond principalement à une volonté de protection de l’administré, l’accord implicite s’inscrit dans une logique de stimulation de l’administration face au risque de sa propre inertie.”* L’objectif du gouvernement n’est effectivement pas seulement de modifier les rapports ou l’image de l’administration. Avec cette règle du “silence”, il s’agit aussi d’accélérer les délais de réponse et de simplifier les démarches.

Mais par les temps qui courent, faute de moyens, “on va laisser filer des dossiers”, s’agace un fonctionnaire, qui met en avant le manque de moyens et d’effectifs de certaines administrations. D’où cet accompagnement des fonctionnaires sur lequel misent les parlementaires. Françoise Descamps Crosnier, députée (SRC) est de ceux-là : *“À n’en pas douter, cette modification induit pour elles [les administrations, ndlr] et pour leurs agents un renversement des méthodes de travail.”*

Et d’insister : *“Il s’agit pour le pouvoir central d’accompagner au mieux ses propres agents dans cette réforme.”* Un accompagnement que certains attendent toujours, un an après l’instauration du “silence...”

Congés de Maladie: lettre de la fédération des finances UNSA du 14 octobre

Monsieur le Secrétaire général

Un décret du 9 octobre 2014 vient de paraître donnant obligation aux fonctionnaires d'envoyer sous 48 heures leur arrêt de travail à leur hiérarchie. Sous quelle forme l'arrêt de travail doit-il être transmis aux administrations de nos ministères. Le nouveau décret ne précise pas les modalités d'envoi admises par l'administration.

Sachant les retards postaux fréquents ou les courriers égarés, faudra-t-il émettre des lettres recommandées, les mails seront-ils acceptés ?

Veillez croire Monsieur le Secrétaire général en l'assurance de ma sincère considération.

Luc Doumont

Secrétaire général UNSA Finances

Nous attendons la réponse!

BULLETIN D'ADHÉSION

À renvoyer à : **UNSA-Douanes – 139, rue de Bercy – Bâtiment VAUBAN – Pièce 096 EST 1 – 75012 PARIS**
unsadouanes@gmail.com

M., Mme, Melle Prénom..... né(e) le.....
Adresse complète
Téléphone domicile (fixe)..... ;..... Portable.....
Adresse électronique Branche
Grade Échelon Fonctions exercées.....
Direction Régionale Résidence Administrative
Téléphone bureau Entrée en Douane le
J'autorise l'UNSA Douanes à me communiquer les informations syndicales sur mon adresse e-mail :
.....

Mon adhésion comporte une entière souscription aux dispositions statutaires régissant le Syndicat et je m'engage à payer régulièrement ma cotisation.

A.....le.....

(Signature)

Directeur de la publication : Vincent THOMAZO
Rédacteur en chef : Vincent THOMAZO
« **Douane & Profession** » est le bulletin d'information du syndicat **UNSA Douanes**
Journal imprimé et composé au siège de l'**UNSA Douanes**
Imprimé et composé au siège
Abonnement annuel 70 €
Service gratuit aux adhérents

UNSA Douanes
139 rue de Bercy – Bâtiment VAUBAN
Pièce 096 EST 1 – 75012 PARIS
Téléphones : 01.57.53.29.26 – 06.61.71.67.90 – 06.14.48.16.17
Courriel : unsadouanes@gmail.com ou unsadouanes-dg@douane.finances.gouv.fr

